

## LMD : Pour une autre dynamique pour les formations supérieures et les diplômés

La mise en place du LMD a fait l'objet de divers constats ou initiatives en 2004-2005 : enquête Comité de suivi licence, Etats Généraux de l'UNEF, interventions du SNESUP en CNESER. A ce jour, tous les établissements ont mis en place le LMD pour tout ou partie de leurs formations, hormis le secteur santé.

Le SNESUP a fait part de son bilan : illisibilité, manque de cohérence des formations, pilotage souvent autoritaire, parfois laxiste, imposé par la DES, ses experts et ses conseillers, etc. Nous avons dénoncé les nombreuses difficultés pratiques et matérielles que le passage au LMD a engendrées dans les établissements : aggravation de la charge de travail des personnels, dégradation des conditions d'études, contraintes calendaires contraires aux impératifs pédagogiques, etc.

A partir de ce bilan, plus que le simple « coup de peigne » évoqué par D. Vitry le 18 Juillet (cabinet du Ministre), **il est urgent d'engager une autre dynamique de transformation des formations supérieures**, assurant leurs ouverture et reconnaissance scientifiques, culturelles, professionnelles, sociales en France, en Europe et au-delà.

Le SNESUP réaffirme sa demande d'une négociation avec les organisations syndicales de personnels et d'étudiants sur ce chantier.

**Faites-nous part de vos réflexions !. Nous pouvons participer à des réunions locales.**

### Un rapport de l'IGAENR publié début septembre confirme les analyses du SNESUP mais émet des préconisations qui aggraveraient la situation

Malgré une méthodologie écartant les organisations représentatives des personnels, des étudiants et du monde socio-économique, ce rapport confirme les analyses du SNESUP sur le LMD. Mais il sous-estime nombre de difficultés pratiques et matérielles. Contradictoirement, ses préconisations, pour l'essentiel, ne feraient qu'aggraver une situation déjà fort inquiétante pour les cursus et les diplômés.

L'IGAENR (Inspection Générale de l'Education Nationale) pointe « des défaillances plus fondamentales et préoccupantes pour l'avenir de la réforme » : « les objectifs principaux de l'Espace européen de l'enseignement supérieur sont loin d'être atteints », notamment la lisibilité des formations qui « ne s'est pas nettement améliorée » et l'absence de mobilité vu « la conception même des contenus de formation, spécifiques à chaque université ». Il constate une réflexion pédagogique « souvent passée au second plan », d'où des formations plus transposées que transformées (ex. en droit) et « l'accompagnement des étudiants (qui) n'est pas généralisé ». Ces constatations, le SNESUP les avait déjà faites, notamment en CNESER.

Ce rapport dénonce aussi d'autres « insuffisances et difficultés inhérentes à la phase de transition » :

- « la définition des cycles et les conditions d'accès au master ne sont pas confirmées »
- « les formations préparant aux concours sont mal identifiées »
- « la mise en place des enseignements transversaux » (langues, informatique) « reste problématique et inégale »
- « la définition de l'interdisciplinarité et de la pluridisciplinarité n'est pas partagée »
- « la procédure d'habilitation manque de transparence »
- la disparité des modalités de contrôle des connaissances, domaine « où la sécurité juridique est la plus incertaine ».

À propos des formations professionnelles, l'IGAENR s'interroge sur la difficulté de leur intégration, notamment les IUP, et la manière de « supprimer le caractère tubulaire des ces formations sans les dénaturer » et de « répondre au mieux aux attentes des milieux économiques ».

Le rapport relève aussi les conditions de travail difficiles des personnels IATOSS et enseignants-chercheurs, l'absence de leur formation aux nouvelles tâches.

Mais il gomme les liens formation/recherche, tant en matière

de contenu (sauf pour les Masters), d'attribution des emplois, d'éviction de MC non HDR en M2, que d'accès au Master pour les étudiants, alors que le pilotage du Ministère s'est effectué sous couvert d'un « adossement » à la recherche.

De surcroît, hormis une concession sur « des conférences par domaines de formations », l'IGAENR tire des conclusions contradictoires avec sa propre analyse, avalisant la logique régressive à l'origine de ces écueils (politique de la DES, positions de la CPU).

Exemples : L'Inspection affirme que la solution à l'illisibilité « n'est peut être pas à rechercher dans une harmonisation nationale des intitulés ». Elle propose une « habilitation des masters au niveau des mentions – non pas des spécialités », ce qui abolirait la distinction professionnel/recherche, et abandonnerait aux établissements la mise en place des spécialités. Elle préconise pour le Master « qu'il n'y ait plus de sélection au milieu du cycle master », s'inspirant de la conception de la CPU plutôt favorable au renforcement élitiste de la sélection à l'entrée en M1. Elle met en cause l'initiative de la MSTP et de la Société de Physique de proposer une maquette de licence de physique !

D'autres propositions de l'IGAENR conduiraient à la mutation du service public vers un système libéral :

- renforcement législatif de l'autonomie des universités,
- plus grande autonomie financière, budget global sous prétexte de LOLF, nouveaux critères pour les dotations des universités ;
- cadre juridique nouveau pour renforcer « l'attractivité », avec référence explicite au « classement de Shanghai ».

Enfin, le contrôle de l'Etat serait accentué :

- contrat global administration – université, associant recherche et formation au risque d'une subordination des formations à l'expertise recherche
- pilotage de l'enseignement supérieur par « l'évaluation », rôle renforcé des conseillers d'établissement.

Ces diverses préconisations conjugueraient les tares d'une autonomie exacerbée et d'un contrôle étatique arbitraire.

**Le ministère doit maintenant enregistrer les critiques de l'IGAENR et engager la refonte des arrêtés de 2002, en prenant en considération les propositions du SNESup.**